



RECOMMANDATIONS ANESTHESIQUES DANS LES PARALYSIES PERIODIQUES

Les paralysies périodiques sont des affections génétiques rares de transmission autosomique dominante due à une mutation dans un gène codant pour un canal ionique musculaire. Elles se manifestent par la survenue de crises de paralysie musculaire (allant d'une simple faiblesse d'un membre à parfois une tétraplégie) concomitantes d'une modification du taux sanguin de potassium et qui sont déclenchées par l'immobilité prolongée, le repos après les efforts intenses ou certains facteurs alimentaires (jeun ou repas riche en hydrates de carbones en fonction du type de paralysie périodique hyper ou hypokaliémique) et dans certains cas le froid.

Dans les formes normo/hyperkaliémiques, il peut s'y associer des difficultés à la décontraction musculaire (myotonie) qui peuvent être plus ou moins invalidantes et conduire à des accès de contracture musculaire.

Il n'y a pas de contre-indication à une anesthésie par péridurale ou par voie générale mais un certain nombre de précautions doivent être prises chez les patients atteints de canalopathie musculaire :

- Pour prévenir la survenue possible d'un épisode de faiblesse musculaire généralisée au moment du réveil d'une anesthésie, il est conseillé de surveiller que le taux sanguin de potassium, l'équilibre acido-basique et la température corporelle restent constants en per et post-opératoire. Il faut également éviter les perfusions avec des sérums glucosés qui provoquent une hyperglycémie et donc aggravent une éventuelle hypokaliémie.

- Dans les formes hyperkaliémiques, des spasmes des masseters et des contractures des autres muscles en particulier respiratoires peuvent être induit par l'utilisation d'agents dépolarisants la membrane musculaire (potassium inclus) en particulier avec la succinylcholine et donc provoquer des difficultés pour l'intubation et la ventilation mécanique.

- Les patients atteints de canalopathies musculaires ont été considérés à un moment plus à risque d'hyperthermie maligne même si cela n'a pas été démontré par la suite. Par principe, il faut donc éviter l'utilisation des produits anesthésiques volatiles et du suxamethonium ainsi que des agents dépolarisants la membrane musculaire.

Pour tout renseignement supplémentaire, joindre le centre de référence au 01 42 16 16 91

CENTRE DE REFERENCE DES CANALOPATHIES MUSCULAIRES

Coordonnateur : **Pr B. FONTAINE** Médecin Responsable : **Dr S. VICART** Secrétaire : **Mme V. TOUZARD**
Téléphone : 01 42 16 16 91 - Fax : 01 42 16 19 27